



Fédération  
Générale  
des Fonctionnaires  
FORCE OUVRIERE

46, rue des Petites Ecuries – 75010 PARIS

Tél : 01.44.83.65.55

E-mail : [contact@fo-fonctionnaires.fr](mailto:contact@fo-fonctionnaires.fr)

**COMMUNIQUÉ**

## **Qui dégrade la santé mentale des agents publics ?**

Réformes incessantes imposées aux personnels, restructurations, suppression d'emplois, développement de l'emploi contractuel précaire, smicardisation d'un nombre toujours plus élevé de fonctionnaires...

La politique du gouvernement pour la fonction publique a des effets désastreux en matière de santé et sécurité au travail. Un exemple récent parmi tant d'autres : le transfert forcé d'une grande partie des personnels des DIR (Direction Interdépartementale des Routes) dans le cadre de la loi 3DS (différenciation, décentralisation et déconcentration). Il n'y a eu, bien sûr, aucune pause à cette politique dévastatrice durant la pandémie.

Enfin, soulignons que c'est dans cette situation catastrophique que le gouvernement passe en force la suppression des CHSCT.

Pour FO, les troubles d'anxiété, de sommeil perturbé et de dépression sont de la responsabilité du gouvernement et de la politique de terre brûlée qu'il fait subir à la fonction publique.

Dans ce cadre-là, la circulaire relative aux actions de sensibilisation et de formation au secourisme en santé mentale dans la fonction publique consiste à renvoyer sur les personnels eux-mêmes, y compris l'encadrement, la gestion des dégâts provoqués par le gouvernement.

Le message aux personnels est le suivant : on va vous donner « les bonnes pratiques » pour vous débrouiller par vous-même et si vous tombez malades, vous ne pourrez vous en prendre qu'à vous-même : Quelle incurie !

FO ne peut que condamner cette logique et exiger l'arrêt des réformes et restructurations imposées aux personnels, la création des emplois statutaires nécessaires au bon fonctionnement des services publics et l'ouverture de négociations sur l'augmentation du point d'indice et l'amélioration de la grille indiciaire.

Paris, le 1er mars 2022

